



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 24 juin 2024

65 élus présents (104 en exercice, 24 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**NOUVEAUX TARIFS DU RESTAURANT DE LA MAISON DU TERRITOIRE A
PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2024 (3618/7.10.5/2344C)**

Le restaurant de la Maison du Territoire, géré en régie par Mulhouse Alsace Agglomération, a ouvert de manière progressive à l'automne 2023.

Ce restaurant est accessible à l'ensemble du personnel de Mulhouse Alsace Agglomération mais également au personnel travaillant dans ce bâtiment ainsi qu'aux personnes en formation et en réunion dans les salles prévues à cet effet.

Les tarifs avaient été élaborés sur un prévisionnel qui, aujourd'hui, nécessite un réajustement afin de proposer un tarif correspondant au coût réel. C'est ainsi qu'il est proposé que le tarif normal du repas passe de 10 € à 12,50 € et le tarif du menu à thème de 12,50 € à 16,60 €.

Il est également suggéré d'ajuster le tarif apprenti, stagiaire à 4,15 €.

Les autres tarifs restent inchangés, notamment le tarif réduit à 5,10€ qui s'applique au personnel de M2A.

L'article 4 des conventions signées avec les autres locataires de la Maison du territoire précise que les prix annexés aux conventions sont sous réserve d'évolution en cours d'année et que tout changement de tarif fera l'objet d'un courrier d'information au locataire et d'un affichage sur place.

Les nouveaux tarifs proposés sont annexés à la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024 en recettes au Chapitre 70, Ligne de crédit 29982.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les nouveaux tarifs du restaurant de la Maison du Territoire qui seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2024,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

PJ : Tarif du restaurant à compter du 1^{er} juillet 2024

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Handwritten signature of Jean-Luc Schildknecht in blue ink.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

Handwritten signature of Fabian Jordan in black ink.

Fabian JORDAN



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

Annexe à la délibération 3618/7.10.5/2344C

**Tarifs du restaurant de la Maison du Territoire
à compter du 1^{er} juillet 2024**

	Tarif réduit	Tarif normal
Repas : entrée, plat, dessert	5,10 €	12,50 €
Menu à thème : entrée, plat, dessert	8,30 €	16,60 €
Café	0,40 €	1€
Boissons "Soft"	2 €	
Boissons alcool	3,50 €	
Entrée	1,50 €	
Fromage	1,20 €	
Dessert	1,80 €	
Pain	0,50 €	

⇒ **Tarif réduit spécial stagiaires, apprentis : 4,15 € le repas**

Prestations spéciales sur réservation

Petit-déjeuner	3,60 €
Apéritif	5 €
Repas élaboré	30 €
Assiettes froides	26 €